



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)

Absente : Mme Annie Chaudier

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2018.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 8 février 2018.

Frédéric Roux rappelle que le compte-rendu des questions diverses n'est pas le reflet des questions évoquées.

Hervé Routier ne comprend pas la rédaction de la délibération « autorisation de dépenses de fonctionnement » qui devrait comporter un montant.

Cette même rédaction est reprise chaque année.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (17 pour et 4 contre : Daniel Agin, Christiane Martignon, Hervé Routier, Frédéric Roux et 1 abstention : Joël Ferrier)

■ Subventions aux Associations

1. Associations dont aucun élu n'est membre

Les subventions ont été attribuées comme suit :

| NOM DE L'ASSOCIATION | SUBVENTION SOUHAITEE | Proposition de la commission du 8 mars 2018 | Montant compris pour les charges de personnel |
|---|----------------------|---|---|
| ASSOCIATIONS CULTURELLES | | | |
| CINEMASCOOP | 1 500,00 | 1 200,00 | |
| AMA | 2 000,00 | 1 000,00 | |
| TYPOGRAPHIE ET POESIE | 1 500,00 | 1 000,00 | |
| FETE DES JONQUILLES | 9 000,00 | 4 200,00 | |
| SE NON È VERO | 3 500,00 | 3 000,00 | |
| LE FESTIVAL IMPROMPTU | 1 000,00 | 1 000,00 | |
| LEO | 150,00 | 150,00 | |
| ASSOCIATIONS SOCIALES | | | |
| SECOURS POPULAIRE | 250,00 | 250,00 | |
| Le TREMLIN | 800,00 | 800,00 | |
| COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE | 100,00 | 100,00 | |

| | | | |
|---|-----------|-----------|----------|
| ASSOCIATION DES COMBATTANTS | 550,00 | 550,00 | |
| LA CIMADE | 1 500,00 | 500,00 | |
| ASSOCIATIONS SPORTIVES | | | |
| Chambon Danse | 700,00 | 600,00 | |
| Dance Move 43 | 500,00 | 500,00 | |
| Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers | 600,00 | 600,00 | |
| Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers | 600,00 | 600,00 | |
| LA PETANQUE CHAMBONNAISE | 1 800,00 | 1 800,00 | |
| LE 108 | 400,00 | 400,00 | |
| Zénith Sensation "club d'escalade" | 1 200,00 | 1 200,00 | 1 200,00 |
| BOULES SPORTIVES DU CHAMBON-SUR-LIGNON | 600,00 | 600,00 | |
| TENNIS DE TABLE | 400,00 | 400,00 | 200,00 |
| VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU | 300,00 | 300,00 | |
| BADMINTON Intercommunal du Plateau | 600,00 | 600,00 | |
| ACCA | 600,00 | 500,00 | |
| AMICALE SPORTIVE DE FOOTBALL MAZET CHAMBON | 2 000,00 | 2 000,00 | 1 000,00 |
| DIVERS | | | |
| ASSOCIATION LES JEUNES DU PLATEAU | 0,00 | 0,00 | |
| ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU LIGNON | 1 500,00 | 1 500,00 | |
| COLLEGE DU LIGNON (résidence artiste) | 500,00 | 500,00 | |
| FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON | 1 300,00 | 1 300,00 | |
| GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE | 3 440,00 | 3 440,00 | |
| GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE | 15 834,00 | 15 834,00 | |
| APE des écoles Maternelle & Primaire | 850,00 | 850,00 | |
| CLUB DES AINES RURAUX | 200,00 | 200,00 | |
| ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS | 3 600,00 | 3 000,00 | |
| Base de Loisirs lac de Devesset (Fête du Lac du 30 juin & 1er juillet 2018) | 150,00 | 150,00 | |
| Protection Civile | 200,00 | 200,00 | |
| | 59 724,00 | 50 824,00 | 2 400,00 |

Christian Martignon constate une différence importante entre les demandes de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Au nom de l'école primaire, André Viallon remercie la commune pour son accompagnement tout au long de l'année.

Vote à l'unanimité

2. Association « AMA-Théâtre »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « AMA-Théâtre ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

3. Association « Ciné-fête »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'Association « Cinéfête ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de MM. Agin, Eyraud et Bernard, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

4. Association « Art et Sens »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « Art & Sens ».

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Gaillard, adjointe au maire, de MM. Ferrier et Bernard, conseillers municipaux, intéressés à l'affaire)

5. Association « Cinépassion »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Cinépassion ».

Vote à la majorité (21 pour et 1 contre : M. Agin)

6. Association « Vélo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association « Vélo-club du Haut-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

7. Association « Judo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Judo-club du Haut-Lignon », comme suit :

| Proposition de la commission | dont charges du personnel |
|------------------------------|---------------------------|
| 1 300 € | 650 € |

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de Mme Perrier, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

8. Association « Tennis-club »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis -club », comme suit :

| | Proposition de la commission | dont charges du personnel |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement du club | 2 200 € | 2 200 € |
| Organisation des tournois | 1 000 € | |

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Viallon, adjoint au maire et de M. Routier, conseiller municipal, tous deux intéressés à l'affaire)

9. Association « les Archers Vivarais-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Archers Vivarais-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Agin, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

10. Association « la truite du Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « La Truite du Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Balme, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

10. Association « Golf du Chambon-sur-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 8 mars 2018 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Golf du Chambon-sur-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

■ Budget principal de la commune

a) Vote du taux des impôts locaux 2018

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur en 2017, soit 10,17 % pour la taxe d'habitation, 30,81 % pour la taxe sur le foncier bâti et 121,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter ces taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Mme Brochard donne la ventilation des différentes taxes pour 2017 :

Taxe d'habitation : 415 445 € ; taxe foncière sur le bâti : 950 489 € ; Taxe foncière sur le non bâti : 110 001 €.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte de gestion 2017 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2017

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2017, qui se résume comme suit :

| Section de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement 2017 | 3 021 124,60 € |
| Dépenses de fonctionnement 2017 | 3 029 746,46 € |
| Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement | 8 621,86 € |
| Résultats antérieurs reportés en recettes | 0,00 € |
| Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2017 | 8 621,86 € |
| Section d'investissement | |
| Recettes d'investissement 2017 | 2 009 056,70 € |
| Dépenses d'investissement 2017 | 1 464 582,96 € |
| Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement | 544 473,74 € |
| Résultats antérieurs reportés en dépenses | 570 923,58 € |
| Déficit d'investissement au 31 décembre 2017 | 26 449,84 € |

Le déficit net de clôture de l'exercice 2017 est de 35 071,70 €

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à la majorité (16 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2017 du budget principal de la commune,

Affectation des résultats du compte administratif 2017 du budget principal de la commune, comme suit :

| | Budget général de la Commune |
|---|------------------------------|
| Affectation au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2018 | 8 621,86 € |
| Affectation au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2018 | 26 449,84 € |

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2018

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2018.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 088 202,48 € ;
- Section d'Investissement : 3 108 675,78 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2018.
 Daniel Agin et Didier Maneval demandent la remise en état de l'accès handicapés pour la piscine.
 Herve Routier constate que le budget voirie a été très sensiblement réduit.
 Suzanne Sagnes rappelle que l'entretien des voiries est inscrit au budget fonctionnement. Le montant des dépenses totales sera communiqué au prochain conseil municipal.
 Christiane Martignon demande l'imputation des 9 910,52 € sur le budget fonctionnement.
 Daniel Agin souhaite connaître les recettes affectées au stade municipal.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Budget annexe de l'assainissement collectif

a) Adoption du compte de gestion 2017 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2017

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2017 qui se résume comme suit :

| Section de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement 2017 | 117 472,91 € |
| Dépenses de fonctionnement 2017 | 140 938,02 € |
| Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement | 23 465,11 € |
| Résultats antérieurs reportés en recettes | 58 332,02 € |
| Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 | 34 866,91 € |
| Section d'investissement | |
| Recettes d'investissement 2017 | 364 327,18 € |
| Dépenses d'investissement 2017 | 209 381,74 € |
| Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement | 154 945,44 € |
| Résultats antérieurs reportés en déficit | 48 581,18 € |
| Excédent d'investissement au 31 décembre 2017 | 106 364,26 € |

L'excédent net de clôture de l'exercice 2017 est de 141 231,17 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à la majorité (16 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement,

Affectation des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

| | Budget annexe de l'assainissement |
|--|-----------------------------------|
| Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2018 | 34 866,91 € |
| Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2018 | 106 364,26 € |

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) *Adoption du budget primitif 2018*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2018.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 348 551,18 €
- Section d'Investissement : 251 924,15 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 du service public de l'assainissement.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ **Budget annexe de la chaufferie bois**

a) *Adoption du compte de gestion 2017 du comptable*

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) *Adoption du compte administratif 2017*

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2017 qui se résume comme suit :

| Section de fonctionnement | |
|---|--------------------|
| Recettes de fonctionnement 2017 | 131 577,84 € |
| Dépenses de fonctionnement 2017 | 151 088,61 € |
| Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement | 19 510,77 € |
| Résultats antérieurs reportés en recettes | 33 125,76 € |
| Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 | 13 614,99 € |
| Section d'investissement | |
| Recettes d'investissement 2017 | 45 923,72 € |
| Dépenses d'investissement 2017 | 64 107,30 € |
| Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement | 18 183,58 € |
| Résultats antérieurs reportés en déficit | 11 478,72 € |
| Déficit d'investissement au 31 décembre 2017 | 29 662,30 € |

Le déficit net de clôture de l'exercice 2017 est de 16 047,31 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à la majorité (16 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) *Affectation des résultats du compte administratif 2017*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe de la chaufferie bois,

Affectation des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

| | Budget annexe de l'assainissement |
|--|-----------------------------------|
| Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2018 | 13 614,99 € |
| Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2018 | 29 662,30 € |

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2018

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2018.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 157 223,73 €
- Section d'Investissement : 98 695,53 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2017 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2017

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2017 qui se résume comme suit :

| Section de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement 2017 | 133 590,02 € |
| Dépenses de fonctionnement 2017 | 143 688,16 € |
| Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement | 10 098,14 € |
| Résultats antérieurs reportés en recettes | 243 283,90 € |
| Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 | 233 185,76 € |
| Section d'investissement | |
| Recettes d'investissement 2017 | 102 194,00 € |
| Dépenses d'investissement 2017 | 60 357,33 € |
| Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement | 41 836,67 € |
| Résultats antérieurs reportés en recettes | 106 264,23 € |
| Excédent d'investissement au 31 décembre 2017 | 148 100,90 € |

L'excédent net de clôture de l'exercice 2017 est de 381 286,66 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à la majorité (17 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable,

Affectation des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

| | Budget annexe de l'eau potable |
|--|--------------------------------|
| Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2018 | 233 185,76 € |
| Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2018 | 148 100,90 € |

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

e) Adoption du budget primitif 2018

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2018.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 483 793,43 € ;
- Section d'Investissement : 309 706,72 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 du service public de l'eau potable.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

■ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00 € afin de sécuriser la trésorerie de la commune.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 300 000,00 € sur une durée de 12 mois, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois, soit à titre indicatif au 23/03/2018 : 1,50 %, avec une commission d'engagement de 0,20 % du montant emprunté.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le contrat concernant la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

■ Demande d'autorisation d'un emprunt de 600 000 €

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une demande d'emprunt doit être faite pour un montant de 600 000,00 € afin de pouvoir équilibrer le budget général – section investissement.

Madame le Maire propose de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux fixe de 1,54 % pour une durée de 20 ans.

Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le présent contrat d'emprunt.

Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier et Roux)

■ Maison de santé

a) Création d'une maison de santé sur la commune

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune envisage de créer une maison de santé afin de lutter contre la désertification médicale qui menace le territoire d'ici quelques années.

Madame le Maire précise que cette maison de santé serait située au centre du village, 22, route de Saint-Agrève.

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'entamer les négociations pour se porter acquéreur des locaux disponibles pour la création d'une maison de santé.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b) Demande de subventions pour la création d'une maison de santé

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune envisage la création d'une maison de santé.

Le coût estimatif de ce programme d'investissement s'élève à 750 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

| <i>Dépenses HT</i> | | <i>Recettes HT</i> | |
|--|------------------|--|------------------|
| Acquisition du bien immobilier (70,67 %) | 530 000 € | DETR 2018 (26,67 %) | 300 000 € |
| Travaux (29,33 %) | 220 000 € | Région Auvergne-Rhône-Alpes (40,00 %) | 200 000 € |
| | | Communauté de Communes du Haut-Lignon (10 %) | 75 000 € |
| | | Fonds propres commune (23,33 %) | 175 000 € |
| Total | 750 000 € | Total | 750 000 € |

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État et des différents partenaires financiers.

Vote à la majorité (20 pour et 2 abstentions : Mme Martignon et M. Agin)

■ Mise à jour des pénalités pour non-restitution des objets à la bibliothèque

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que des livres empruntés n'ont pas été restitués à la bibliothèque. Des mises en demeure ont été adressées aux débiteurs, sans résultat.

Madame le maire propose la mise à jour des pénalités pour non-restitution des objets à la bibliothèque, qui s'établiraient comme suit :

- Ouvrages d'une valeur de 15 € maximum : 10 € ;
- Ouvrages d'une valeur de 25 € maximum : 15 € ;
- Ouvrages d'une valeur au-delà de 25 € : 25 €.

Madame le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Urbanisme : cession de terrain au SICTOM pour l'agrandissement de la déchetterie

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune met à la disposition du SICTOM entre Monts et Vallées un terrain, cadastré section AR n° 221 à Peymartin, pour l'exploitation de la déchetterie.

Madame le Maire précise que le SICTOM entre Monts et Vallées a un projet d'agrandir la déchetterie et qu'il souhaiterait acquérir la surface où est implantée la déchetterie ainsi que la surface nécessaire à l'extension. La superficie concernée est d'environ 8 800 m².

Madame le maire propose de céder cette surface, qui sera définie après le passage du géomètre, à l'euro symbolique.

Madame le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Renouvellement de la convention avec « SF2E »

a) Renouvellement de la convention avec « SF2E »

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois a été signée avec la société « sf2e ».

Madame le maire précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2018 cette convention dont le montant de la prestation s'élève à 2 520,48 € HT, soit 3 024,58 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

b) Prise en charge du logement pour le Service civique de la bibliothèque

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération n° 5/2018 du 8 février 2018, le conseil a donné son accord pour l'embauche d'un Service Civique à la bibliothèque.

Cette personne étant extérieure à la région, Madame le maire propose que la commune assure la prise en charge de son hébergement. En conséquence, il convient de conclure un bail de location d'un appartement meublé du 1^{er} avril 2018 au 30 novembre 2018 pour un loyer mensuel de 290,00 €. Les charges courantes seront réglées par le Service Civique.

Madame le maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le contrat de location.

Vote à l'unanimité

c) Convention avec le Centre de Gestion pour le contrat de protection sociale complémentaire

Le contrat passé en 2012 avec le groupement Intériale - Gras - Savoye pour la protection sociale complémentaire des agents des collectivités locales arrive à son terme au 31 décembre prochain. Le Centre de gestion de la Fonction publique de la Haute-Loire envisage de lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités locales qui lui auront donné mandat. Le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le choix d'un contrat de protection sociale complémentaire.

Vote à l'unanimité

d) Convention avec l'ONF

Madame le maire informe le Conseil municipal que des coupes de bois sont inscrites à l'état d'assiette 2018, dans le canton forestier de Peybroussou, à savoir les parcelles 4.1, 4.3, 5.1 et 6.3 représentant une coupe d'amélioration de 1 800 m³ et dans un deuxième temps les parcelles 4.2, 6.1 et 6.2 constituant une coupe de régénération d'environ 600 m³.

Madame le maire indique que la recette est estimée à environ 25 000 €.

Madame le maire demande au conseil l'autorisation pour ces coupes de bois inscrites à l'état d'assiette 2018.

Hervé Routier demande la communication du plan correspondant à ces parcelles.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Renouvellement du contrat de M. Quentin TERRASSE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. Quentin Terrasse a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au sein des services techniques de la commune, du 15 mai 2017 au 14 mai 2018.

Madame le Maire précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi peut être remplacé par le contrat de travail Parcours Emploi Compétence (PEC).

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 15 mai 2018.

Vote à l'unanimité

b) Emplois saisonniers

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de créer les postes budgétaires pour les emplois saisonniers, à savoir :

- Un poste d'adjoint d'animation 2^e classe (animations estivales) pour les mois de juillet et août (35 heures/semaine) ;
- Deux postes d'adjoint technique 2^e classe (accueil piscine municipale) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (32 heures/semaine) ;
- Deux postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale et plage) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août (35 heures/semaine) ;
- Un poste d'adjoint technique 2^e classe (accueil du Lieu de Mémoire et les Journées du Patrimoine) pour la période du 1^{er} mai au 16 septembre (17 h 30/semaine) ;
- Un poste d'adjoint technique 2^e classe (Services techniques) pour les mois de juillet et août (35 heures/semaine).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

c) *Création de deux demi-postes d'adjoint territorial d'animation*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer deux demi-postes : un mi-temps (17 h 30/semaine) pour le fonctionnement de la web room, et un mi-temps (17 h 30/semaine) pour le fonctionnement de la partie culturelle des Bretchs.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin et Roux)

■ **Décisions du Maire**

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 2 février 2018, portant sur la réhabilitation de l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon ;

Vu les propositions reçues en réponse ;

Considérant les réunions de la Commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis en date du 1^{er} mars 2018 et du choix des attributaires en date du 20 mars 2018 ;

Concernant le lot n° 2, une négociation a été engagée. Il est fait lecture des courriers adressés par l'entreprise Neyron et Peyrard.

Mme le maire fait lecture des entreprises retenues :

| NOM | Montant HT |
|---|--|
| Lot 2 – Maçonnerie | |
| Neyron - Montregard | 357 830,06 € |
| Lot 3 – Ossature bois - Bardage | |
| SARL Guilhot - Mazet-Saint-Voy | 104 575,22 € |
| Lot 4 – Ossature métallique - Serrurerie | |
| SARL Odoul – Le Puy-en-Velay | 37 927,00 € |
| Lot 5 – Couverture Tuiles – Couverture Zinc | |
| SARL Guilhot - Mazet-Saint-Voy | 65 632,33 € |
| Lot 6 – Etanchéité | |
| EGGE Gérard Gayte - Polignac | 34 664,71 € |
| Lot 7 – Nettoyage des Façades | |
| FACAD'ISO – Le Puy-en-Velay | 17 231,40 € + option : 2 015,00 € |
| Lot 8 – Menuiseries extérieures aluminium | |
| Chapuis – Le Puy-en-Velay | 143 215,10 € + option : 15 627,00 € |
| Lot 9 – Menuiseries intérieures | |
| Guilhot – Mazet-Saint-Voy | 85 226,17 € + option : 3 472,00 € |
| Lot 10 – Plâtrerie peinture | |
| Bâti & Déco – Le Puy-en-Velay | 195 656,64 € |
| Lot 11 – Chapes flottantes auto-lissantes | |
| SARL Vivarais Chape – Annonay | 14 324,67 € |
| Lot 12 – Sols soupes | |
| SARL Gimbert – Chadrac | 45 855,03 € |
| Lot 13 – Faiences | |
| Astruc SARL – Brives-Charensac | 5 565,40 € |
| Lot 14 – Ascenseur | |
| Infructueux | |
| Lot 15 – Plomberie sanitaire – Chauffage - Ventilation | |
| Lasherme – Le Puy-en-Velay | 126 975,60 € |
| Lot 16 – Electricité – Courant faibles | |
| SABY – Monistrol-sur-Loire | 81 327,35 € + option 1 : 1 900,95 € et option 2 : 4 675,35 € |

■ **Questions diverses**

• *Les Genêts*

Le véhicule de service de la Maison de retraite, utilisé pour le portage des repas doit être remplacé ainsi que les mallettes.

Il est proposé une participation de 1 000 €.

- *Marché du samedi*

En raison du week-end de Pâques, le marché sera transféré place des Balayes le 31 mars 2018.

- Daniel Agin précise qu'un marché aux fleurs sera organisé le 26 mai à la Maison de retraite les Genêts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

◇◇◇◇◇◇